

DECRET N° 92-334 du 2 Décembre 1992

chargeant Monsieur Théophile NATA,
Ministre de la Jeunesse et des Sports
de l'intérim de Monsieur Jean Florentin
V. FELIHO, Ministre Délégué à la Prési-
dence de la République, Chargé de la
Défense Nationale pour compter du 23
Novembre 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T :

Article 1er. - Pour compter du 23 Novembre 1992, Monsieur Théophile NATA, Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre Délégué à la Présidence de la République, Chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur Jean Florentin V. FELIHO.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 02 Décembre 1992

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la Présidence de
la République,


Désiré VIEYRA.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MDN-MJS 6 AUTRES MINIS-
TERES 19 DEPARTEMENTS 6 DAN-BN-FASJEP-ENA-UNB 5 DPE-DLC-INSAE-IGE-
DCCT-ONAC-GCONB-CSM 8 JORB 1.-